



projets d'AMP. Une bien étrange interprétation du principe de précaution !

La CCAMLR n'est ni la baguette magique tant espérée, ni une structure caduque. L'obligation de consensus qui y prévaut est un rappel qu'en matière de coopération internationale, les États ne sont contraints que par leur propre volonté. On peut s'interroger sur le droit d'un État à paralyser un accord international ; mais c'est un fait avec lequel on doit composer. Tout pays membre ou adhérent à la CCAMLR qui n'accepterait pas librement une contrainte reste libre de s'en retirer et de retrouver sa pleine autonomie – comme les États-Unis avec l'Accord de Paris.

LE PROCESSUS RELANCÉ PAR LA CHINE ?

Les progrès dépendront sans doute du rôle que la Chine entendra jouer à l'avenir. Le pays est un acteur majeur dans la course mondiale aux ressources naturelles, qu'elles soient halieutiques, agricoles ou minières. Mais la Chine fait aussi entendre sa voix dans les instances environnementales. L'organisation de la prochaine conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en décembre 2020 à Kunming, sera l'occasion pour la Chine de clarifier ses positions et, espérons-le, devenir un acteur clé de la gestion durable de l'océan.

En mars 2019, Chuanlin Huo, représentant le Ministère de l'environnement de la République populaire de Chine, soulignait à l'occasion de la

L'Antarctique et l'océan Austral, si loin et pourtant si convoités.

10^e édition de la *Monaco Blue Initiative* que son pays s'engageait en faveur de la biodiversité et des AMP. Selon lui, la prochaine réunion de la CBD pourrait être l'opportunité de déclarer un soutien à la création d'AMP en Antarctique.

Dans le même temps, la déclaration commune des présidents chinois et français indiquait que les deux pays s'engageaient, dans le cadre de l'ONU, à œuvrer en faveur d'un accord international sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des eaux internationales. Les deux chefs d'État se sont également entendus sur la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques marines de l'Antarctique, y compris sur l'idée d'établir une aire marine protégée en Antarctique.

L'océan Austral est immense, encore préservé, et essentiel à notre planète. Il est grand temps de redécouvrir ce trésor et de bâtir sur près de quatre décennies de coopération internationale et de bonne gestion. Une nouvelle étape décisive est à portée de main : la création d'un réseau ambitieux d'aires marines protégées autour de l'Antarctique. Une telle décision remettrait l'océan Austral au cœur de l'élan mondial pour une gestion durable de l'océan, referait des instances existantes un modèle et marquerait une renaissance de la coopération internationale, qui pourrait s'étendre à la haute mer. Comme le rappellent si souvent les experts du GIEC, l'océan, l'Antarctique et l'atmosphère forment un ensemble vital pour notre planète et pour l'humanité. ■